

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU**  
**9 DECEMBRE 2020**

**COMPTE RENDU**

*L'an deux mille vingt le mercredi neuf décembre à dix-huit heures trente, le bureau communautaire de Limoges Métropole - Communauté urbaine, légalement convoqué le 03 décembre 2020, par le Président, s'est réuni à la Maison de la Région Nouvelle Aquitaine à Limoges, salle Gérard Vandembroucke, sous la présidence de Guillaume GUERIN, Président.*

*Sylvie ROZETTE, Vice-Présidente, désignée au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.*

**Etaient présents :**

M. Guillaume GUERIN, M. Bernard THALAMY, M. Emile-Roger LOMBERTIE, M. Gilles BEGOUT, Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, M. Jean-Luc BONNET, Mme Emilie RABETEAU, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Pascal ROBERT, M. Gaston CHASSAIN, Mme Sarah GENTIL, M. Philippe JANICOT, Mme Sylvie ROZETTE, M. Vincent LEONIE, M. Claude COMPAIN, Mme Julie LENFANT, Mme Marie-Eve TAYOT, M. François POIRSON, M. Jacques ROUX, M. Marc BIENVENU, Mme Samia RIFFAUD, M. Alexandre PORTHEAULT, M. Claude BRUNAUD, M. Pascal THEILLET, M. Jean-Yves RIGOUT, M. Vincent JALBY, M. Joël GARESTIER, M. Rémy VIROULAUD, M. Ludovic GERAUDIE, M. Serge ROUX

**Absent excusé avec délégation de pouvoirs :**

M. Fabien DOUCET donne pouvoirs à M. Guillaume GUERIN

**Absent :**

M. Gilles TOULZA

Limoges Métropole-Communauté urbaine

---

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2020

---

Tenue du bureau communautaire en visioconférence dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

---

La loi du 14 novembre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire prévoit la possibilité d'organiser les bureaux communautaires en visioconférence conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020.

Dans ce cadre, il convient d'adopter une délibération en début de séance qui prévoit :

- les modalités d'identification des participants,
- les modalités d'enregistrement et de conservation des débats,
- les modalités de scrutin.

Le bureau communautaire approuve les modalités de la visioconférence pour la présente séance du bureau communautaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

---

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2020

---

Régie des aires d'accueil des gens du voyage - Demande de remise gracieuse et régularisation  
du déficit constaté dans la régie

---

Dans le cadre de la gestion comptable de la régie mixte des aires d'accueil des gens du voyage de Limoges Métropole, un déficit de caisse de 100 € a été constaté par la régisseuse lors de l'arrêté des comptes de la régie le 31 juillet 2020.

Comme le prévoit la réglementation, la régisseuse a sollicité une remise gracieuse de cette somme de 100 € auprès du Président de Limoges Métropole et auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP).

Le bureau communautaire décide d'émettre un avis favorable à cette demande de remise gracieuse et de procéder à la régularisation comptable des comptes de la régie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

---

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2020

---

Garanties d'emprunt pour le logement social

---

NOALIS a sollicité Limoges Métropole pour obtenir sa garantie à hauteur de 50 % sur deux prêts, d'un montant total de 1 340 063€ destinés à financer l'acquisition de 6 logements situés à Couzeix et l'acquisition-amélioration de 15 logements à Limoges.

SCALIS a sollicité Limoges Métropole pour obtenir sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement de 6 837 502,27 € quotité d'un prêt de 7 496 136,57 € destiné à financer l'acquisition de 177 logements situés sur plusieurs communes du territoire de Limoges Métropole (Limoges, Panazol et Rilhac-Rancon).

Les communes d'implantation de ces logements (Couzeix, Limoges, Panazol, Rilhac-Rancon et Saint-Just-le-Martel) devant également apporter leur garantie à 50 %, Limoges Métropole pourrait garantir ces prêts à même hauteur.

Le bureau communautaire décide de réserver une suite favorable à ces requêtes en accordant une garantie à hauteur de 50 % pour ces prêts.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

---

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2020

---

Convention de mise à disposition de service pour l'exercice des compétences eau et assainissement avec la Commune de Couzeix

---

Par délibération en date du 21 décembre 2018, le conseil communautaire a autorisé le Président à conclure avec la commune de Couzeix une convention de mise à disposition pour l'exercice des compétences eau et assainissement. Celle-ci a été renouvelée par délibération du bureau communautaire en date du 11 décembre 2019 pour l'année 2020.

Or, un délai supplémentaire est nécessaire pour régler les différentes questions permettant à Limoges Métropole, en concertation avec la commune de Couzeix, d'exercer en direct ces compétences.

Le bureau communautaire décide d'autoriser le renouvellement de cette convention pour une durée de six mois, renouvelable.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

---

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2020

---

Renouvellement des adhésions de Limoges Métropole à divers organismes pour 2021

---

Afin de faciliter l'exercice de ses compétences, Limoges Métropole adhère à plusieurs organismes lui permettant de bénéficier d'un réseau d'échanges d'expériences ou encore de favoriser le développement de nouvelles actions.

Le bureau communautaire donne son accord au renouvellement d'adhésions pour l'année 2021 et autorise le Président à signer toute convention à intervenir.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

---

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2020

---

Parc d'activités Océalim (Couzeix) - Cession d'une parcelle de terrain au profit de la société  
Must Informatique

---

Le bureau communautaire décide d'accepter l'offre de la société Must informatique, spécialisée dans l'édition de logiciels de santé, pour l'acquisition d'une parcelle de 1 282 m<sup>2</sup>, située sur le parc d'activité communautaire Océalim à Couzeix moyennant le prix de 15 € HT le m<sup>2</sup>, soit 19 230 € HT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

---

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2020

---

Parc d'activités de la Grande Pièce (Limoges) - Lotissement des Crouzettes - Cession d'une  
parcelle de terrain à la SARL Saint Junien Promotion

---

Le bureau communautaire décide d'accepter l'offre de la SARL « Saint Junien Promotion »  
pour l'acquisition d'une parcelle de l'ordre de 12 269 m<sup>2</sup>, située sur le parc d'activités de la  
Grande Pièce, lotissement des Crouzettes, à Limoges, moyennant le prix de 22 € HT le mètre  
carré, soit 269 918 € HT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

---

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2020

---

Parc d'activités de la Grande Pièce (Limoges) - Lotissement des Crouzettes - Cession d'une parcelle de terrain à la SCI Labajauderie

---

Le bureau communautaire décide d'accepter l'offre de la Société Civile Immobilière (SCI) Labajauderie pour l'acquisition d'une parcelle estimée à 5 855m<sup>2</sup>, située sur le parc d'activité de la Grande Pièce à Limoges moyennant le prix de 25 € HT le mètre carré, soit 146 375 € HT.

Sur cette emprise, la SCI Labajauderie va y réaliser la construction d'un bâtiment de 2 300 m<sup>2</sup> environ, destiné à être loué aux sociétés Transhydro, spécialisée dans le négoce de composants hydrauliques et de transmissions mécaniques, et 2MO, dont l'activité est la vente de roulements, courroies et accessoires en ligne.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2020

---

Parc d'activités de Maison Rouge (Bonnac la Côte) - Renonciation à la cession d'une parcelle de terrain à l'entreprise MERIGOT

---

Par délibération en date du 19 juin 2019, Limoges Métropole a accepté la candidature de l'entreprise Transport Mérigot, visant à lui permettre d'acquérir une emprise foncière de 7 973 m<sup>2</sup>, sur le parc d'activités de Maison Rouge à Bonnac la Côte.

Or, cette entreprise a informé Limoges Métropole de sa volonté de ne pas donner suite à son projet, et d'acquérir, sur la zone communautaire de Condat-sur-Vienne, un bâtiment disponible correspondant à ses besoins mais d'un coût bien moindre pour l'entreprise.

Ainsi, compte tenu du contexte économique et du fait que cette entreprise restera implantée sur le territoire communautaire, le bureau communautaire :

- prend acte de la renonciation de l'acquéreur à son projet,
- décide de renoncer à la perception de la clause pénale applicable dans le cas où l'acquéreur n'exécuterait pas ses obligations contractuelles stipulées dans le compromis de vente, et de reprendre la libre disposition de la parcelle de terrain objet du compromis.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2020

---

Commission Consultative de Règlement Amiable Permanente  
Dossiers divers

---

La Commission Consultative de Règlement Amiable (CCRA) du 18 novembre 2020, a examiné, pour avis, six demandes d'indemnisation sur la commune de Limoges.

Pour ces dossiers et considérant que la période d'indemnisation comprend plusieurs semaines de confinement national, la commission propose que soit retenu, l'ensemble des chiffres d'affaires réalisés durant la période des travaux, à l'exception de ceux du 15 mars au 15 mai 2020.

Le bureau communautaire décide d'arrêter le montant de l'indemnisation versée par Limoges Métropole pour :

- la Pharmacie Montmailler à 4 174 €,
  - la Pizzeria Bonelli à 6 491 €,
  - la Boulangerie la Tresse Dorée à 4 109 €,
  - le Restaurant le Kim Linn à 6 052 €,
  - le Bar le St Eloi, à 941 €.
- 
- de prendre acte de l'absence d'intervention pour l'entreprise Art D'Coprs au regard du règlement,
  - d'autoriser le Président à signer les protocoles d'accord transactionnels devant intervenir dans ce cadre.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

---

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2020

---

Acquisition d'une parcelle de terrain à usage de voirie située à PANAZOL Rue Gay Lussac,  
propriété des époux MARION

---

Dans le cadre de l'élargissement de la rue Gay Lussac à Panazol, M. et Mme MARION se sont engagés à céder gratuitement à la commune une partie d'une parcelle de terrain leur appartenant.

Cette cession n'ayant jamais été régularisée et la commune de Panazol n'ayant plus la compétence pour le faire, le bureau communautaire autorise Limoges Métropole à acquérir à titre gratuit partie d'une parcelle de terrain d'une surface de 110 m<sup>2</sup> environ, située à Panazol, appartenant à M. et Mme MARION et décide d'intégrer cette parcelle dans le domaine public routier communautaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2020

---

Acquisition de parcelles de terrain à usage de voirie située à FEYTIAT  
Square du 19 mars 1962

---

Dans le cadre de travaux de voirie sur la commune de FEYTIAT, un mur ayant vocation à soutenir les terres du domaine public a été construit sous maîtrise d'ouvrage de Limoges Métropole. Cette construction a occasionné un décalage de la limite de propriété des parcelles de terrain appartenant aux propriétaires riverains.

Afin de régulariser la situation, les propriétaires acceptent de céder les parcelles concernées à Limoges Métropole.

Le bureau communautaire autorise Limoges Métropole à acquérir :

- une parcelle de terrain d'une surface de 10 m<sup>2</sup>, appartenant aux époux ROBIN moyennant le prix principal 400 €,
- une parcelle de terrain d'une surface de 8 m<sup>2</sup>, appartenant aux époux GENDILLOU, moyennant le prix principal 320 €,
- une parcelle de terrain d'une surface de 8 m<sup>2</sup>, appartenant à Mesdames BLANCHET et ADAM, moyennant le prix principal 320 €,
- une parcelle de terrain d'une surface de 10 m<sup>2</sup>, appartenant aux époux AUDONNET-DEFOULOUNOUX, moyennant le prix principal 400 €,

et décide d'intégrer toutes ces parcelles dans le domaine public routier communautaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

---

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2020

---

Constitution d'un droit de passage et d'aqueduc et d'un droit d'occupation temporaire -  
commune de Limoges avenue de Brachaud - propriété de la société VP Développement

---

La société VP DEVELOPPEMENT a sollicité la commune de Limoges pour acquérir une parcelle de terrain, située sur la commune de Limoges, avenue de Brachaud, et traversée par des canalisations publiques et regards d'assainissement et d'eaux pluviales.

Afin de régulariser cette situation, le bureau communautaire autorise au profit de la communauté urbaine, la constitution à titre gratuit, d'un droit de passage et d'aqueduc correspondant à une surface de 34 m<sup>2</sup> environ et d'un droit d'occupation temporaire correspondant à une surface de 120 m<sup>2</sup> environ, sur partie de cette parcelle d'une contenance de 252 m<sup>2</sup> en cours d'acquisition par VP DEVELOPPEMENT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

---

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2020

---

Constitution d'un droit de passage pour deux canalisations souterraines par la Communauté Urbaine Limoges Métropole au profit d'ENEDIS - Commune de Limoges Rue du Château d'eau

---

La société ENEDIS a sollicité Limoges Métropole pour la signature d'une convention de servitude concernant la mise en place de deux canalisations souterraines ainsi que ses accessoires sur une parcelle de terrain appartenant à Limoges Métropole.

Le bureau communautaire autorise au profit d'ENEDIS, la constitution moyennant l'indemnité de 20 €, d'un droit de passage perpétuel en tréfonds, pour la pose de ces ouvrages, sur une parcelle de terrain d'une contenance de 12971 m<sup>2</sup>, située sur la commune de Limoges, et autorise le Président à signer la convention de servitudes avec ENEDIS.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

---

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2020

---

Participation financière à la réalisation de logements sociaux en VEFA par Noalis - Opération  
Villefelix à Couzeix

---

Afin de répondre aux orientations de son nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2025 et conformément au règlement d'interventions financières approuvé par une délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2019, Limoges Métropole a la possibilité de participer financièrement aux opérations de création de logements sociaux sur son territoire.

Le bureau communautaire autorise la signature d'une convention de financement avec Noalis, pour la réalisation d'un programme de construction en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de 39 logements sociaux collectifs situés rue des Charpentiers sur la commune de Couzeix, pour un montant de 126 000 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2020

---

Avenant n°1 à la convention Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de  
Renouvellement Urbain Multi-site (OPAH RU MS)

---

Dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat (PLH), Limoges Métropole porte une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain Multi-site (OPAH RU MS), sur la période 2016-2021.

Ce dispositif d'incitation financière ouvert aux propriétaires privés, s'inscrit dans la démarche plus large de redynamisation du centre-ville engagée par la Ville de Limoges et Limoges Métropole au travers de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et du dispositif Action Cœur de Ville.

L'OPAH ayant été ajustée sur le secteur d'intervention de l'ORT, il convient de proroger sa durée jusqu'au 31 décembre 2022, date de fin de l'ORT par voie d'avenant à la convention OPAH établie avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), qui participe aux financements de la démarche.

Il convient également d'intégrer à cet avenant le recours à une Opération de Restauration Immobilière (ORI) concernant les îlots les plus dégradés.

Le bureau communautaire autorise le Président à signer l'avenant n°1 à cette convention.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

---

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2020

---

Convention de partenariat entre Limoges Métropole et l'association Les chantiers des chemins  
Jacquaires pour faciliter l'accès aux cours de Français Langue Etrangère (FLE) dans le cadre  
des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE)

---

L'association les Chantiers des chemins Jacquaires, porte depuis deux années maintenant, une action visant à proposer à l'ensemble des salariés des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) un renforcement de leurs savoirs de base à travers une offre de formation adaptée.

Pour l'année 2021, Limoges Métropole prévoit de renouveler son soutien en accordant une subvention d'un montant de 5 750 € pour participer au financement de ce projet.

Le bureau communautaire décide d'approuver le versement de cette subvention et autorise le Président à signer la convention à intervenir.

ADOPTE A L'UNANIMITE

## Limoges Métropole-Communauté urbaine

---

### BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2020

---

Renouvellement convention d'objectifs et de partenariat conclue entre Limoges Métropole et le Point Immobilier pour la mise en œuvre des clauses sociales

---

La communauté urbaine a développé au sein du service insertion un dispositif d'appui et de gestion des clauses sociales, créant ainsi une réelle expertise en la matière. Outre ses services, elle accompagne tout autre donneur d'ordre ayant pour souhait de développer une politique d'achats socialement responsable en intégrant des clauses sociales d'insertion dans sa commande publique.

Le Point Immobilier qui est amené à réaliser des opérations en VEFA pour le compte de bailleurs sociaux, a signé avec Limoges Métropole une convention de partenariat d'une durée de trois ans pour tout projet nécessitant la mise en œuvre de la clause sociale.

Cette convention arrivant à échéance le 14 décembre 2020, le bureau communautaire décide d'approuver la reconduction de ce partenariat et autorise le Président à signer une nouvelle convention avec le Point Immobilier pour la mise en œuvre des clauses sociales et de promotion de l'emploi, pour la même durée avec la possibilité d'un renouvellement de trois ans par accord express.

ADOPTE A L'UNANIMITE